



Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne nature"
B. 001-2326233-55

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. : 02/ 633 30 24

UN GRAND SUCCÈS SALUÉ PAR LA PRESSE UNANIME

Notre livre à peine sorti, nous avons convié quelques journalistes le 16 juillet à une conférence de presse au cours de laquelle nous leur avons présenté l'enfant et exposé les raisons de cette édition.

Dès le lendemain quatre des quotidiens les plus importants du pays lui consacraient des articles souvent fort enthousiastes.

"Ce superbe livre est un formidable espoir"

L'auteur de l'article publié dans la Dernière Heure sous le titre "DECOUVRIR LASNE PAR MONTS ET PAR VAUX" écrit "Trois ans après avoir lancé la souscription pour le rachat et la création de la réserve du Ru Milhous, l'asbl Lasne Nature qui compte près de 800 membres vient de prouver une nouvelle fois son attachement au caractère semi-rural de Lasne (...). Une ode pour en voir plus, en entendre plus, en savoir plus".

Après avoir abondamment cité nos déclarations relatives aux raisons qui nous ont poussés à éditer cet ouvrage, il écrit: "Ce superbe livre, très maniable, est un formidable espoir".

"Remarquable travail d'une trentaine de bénévoles"

Le SOIR remarque que "Yves Limauge le président de l'association de défense et de protection de l'environnement "Lasne Nature" n'était pas peu fier en présentant à la presse "Lasne et ses balades" que vient de publier son association. Normal, il s'agit du remarquable fruit du travail d'une trentaine de bénévoles (...). Notons encore que le livre contient 200 pages, qu'il est abondamment illustré (100 photos dont quelques unes en couleurs), qu'il se présente sous un format très pratique pour les promeneurs (22 cm sur 12) et qu'il ne compte aucun encart publicitaire".

"Un remarquable ouvrage"

La Libre Belgique écrit que: "Partant du principe selon lequel c'est en utilisant les sentiers



Lasne et ses balades

ÉDITIONS LASNE NATURE

qu'ils pourront le mieux être protégés et dès lors conservés, elle (l'asbl Lasne Nature N.D.L.R.) vient d'éditer un remarquable ouvrage intitulé "Lasne et ses balades".

"La bible de tous les Lasnois, l'ouvrage de référence"

Enfin, Vers l'Avenir remarque que "En l'espace de 200 pages, trente-quatre bénévoles présentent douze fabuleuses promenades mais aussi l'histoire, la genèse, la faune, la flore, le patrimoine de la vallée. Un ouvrage de référence (...)

On soulignera la parfaite présentation de ces promenades, la générosité, l'enthousiasme des textes. A leur lecture, on n'a qu'une envie, chausser ses bottes et partir à l'aventure. Qui plus est, l'ouvrage est d'un format tel qu'on peut aisément le glisser en poche (...). Et puis, chaque page est l'objet de découvertes, d'anecdotes savoureuses (...). Lasne et ses balades sera à coup sûr, dans les prochaines années, la "bible" de tous les Lasnois, l'ouvrage de référence que chacun se doit de posséder".

Suite en page 6

CONSULTEZ NOTRE AGENDA EN DERNIÈRE PAGE

Qu'en est-il des éco- cantonniers et de leur mission ?

L'initiative de la Région wallonne de créer des équipes d'éco-cantonniers est excellente. Un personnel spécialisé peut ainsi s'occuper de l'entretien rapproché de nos rivières dont l'état des lits et des berges laissent fort à désirer.

Mais, si le principe de la chose ne peut que recevoir une large approbation, sa réalisation pratique, en Brabant wallon, est loin d'être satisfaisante. En effet, qu'en est-il actuellement sur le terrain ?

Engagés par la Province, ces éco-cantonniers ne sont que trois pour entretenir près de 650 km de cours d'eau non-navigables se répartissant en 3 catégories :

1. Cours d'eau relevant de la Région wallonne.
2. Cours d'eau relevant de la Province.
3. Petits cours d'eau et sources relevant de la Commune.

Nous avons rencontré deux d'entre eux et nous avons pu observer leur travail lors du nettoyage du Smohain aux environs de la rue d'Aquinot. Ces éco-cantonniers, qui ont suivi une formation spéciale, sont particulièrement concernés par leur mission et croient sincèrement à l'utilité de leur travail.

Mais voilà ! Engagés pour 6 mois, leur contrat prendra fin le 30 septembre, sans aucune garantie de renouvellement. Il s'agit là cependant d'une remarquable entreprise : le curage des lits et l'entretien des berges de nos rivières.

On pourrait donc croire alors que ces spécialistes sont munis d'un outillage complet et adapté à la spécificité de leur travail. Il n'en est rien : ils disposaient en fait de 2 crocs, d'une petite scie à branches et d'un sécateur ! Incroyable mais vrai.

Équipés de cuissardes et de gants, ils venaient seulement de recevoir une salopette. Donc, ni débroussailluse, ni tronçonneuse, ni treuil, ni véhicule de transport de matériel. Tout doit

Suite en page 7



Schéma de structure et règlement d'urbanisme QUE SERA LASNE EN 2010 ?

Soeur Anne, ne vois-tu rien venir ?

Nous, à Lasne Nature, et à Lasne en général, ce ne sont pas les frères de Barbe-bleue que nous voudrions voir venir, mais bien cette fameuse enquête publique que nous annonçons comme prochaine dans notre bulletin de décembre dernier — il était question à l'époque qu'elle ait lieu en février (96). Enquête publique à propos de dossiers importants, puisqu'ils concernent ce que sera notre environnement à tous, à Lasne dans l'avenir. Ces dossiers portent des noms un peu barbares : "projet de Schéma de structure" et "projet de Règlement d'urbanisme". Notre Commune, depuis des années, les a fait préparer par un bureau d'études déjà favorablement connu des Lasnois, puisqu'on lui doit la conception et l'aménagement du centre de Lasne, actuellement en cours d'exécution.

C'est avec le plus grand intérêt que nous prendrons une connaissance détaillée de ces documents. Sans encore être en mesure de préciser la date de leur mise à l'enquête publique, notre bourgmestre la prévoit cette fois pour l'automne qui vient.

Nous tous, les citoyens, nous aurons alors trente jours pour les consulter, les étudier, y réfléchir, y réagir le cas échéant. Car tout Lasnois, par ses remarques, suggestions et critiques, peut contribuer à amender ces projets.

De quoi s'agit-il ?

Résumons ici ce qui a été exposé en détails dans notre bulletin de décembre : ces documents, au besoin corrigés, une fois approuvés en haut lieu, constituent les dernières conditions que notre commune devrait légalement remplir pour pouvoir à l'avenir, entre autres choses, délivrer les permis de bâtir et de lotir sans devoir, comme aujourd'hui, se conformer à un avis préalable du fonctionnaire délégué de l'administration régionale de l'aménagement du territoire, siégeant à Wavre. La commune sera désormais libre à cet égard. Libre, du moins dans la mesure où ses décisions resteront cohérentes avec les instruments de prospective représentés par ces fameux "Schéma de structure" et "Règlement d'urbanisme".

On voit l'avantage de ces instruments : les responsables communaux ne sont plus forcés de rien décider au coup par coup, car ils ont sous les yeux l'image de ce qu'on veut que nos villages soient dans 10 ou 20 ans. Ainsi notamment, dans la plupart des cas, les éléments qui constituent le "bon aménagement des lieux", auquel les autorités habilitées à délivrer les permis sont légalement tenues de veiller, se trouvent précisés et ils sont connus de tous; les candidats constructeurs savent eux-mêmes d'avance ce qui sera autorisé et ce qui ne le sera pas.

Le schéma de structure ne peut rien changer au plan de secteur : ce qui est en zone agricole reste en zone agricole, par exemple, et il en va de même pour toutes les autres destinations de l'occupation du sol (zones d'espaces verts, d'habitat, d'habitat rural, forestière, etc.). Mais ce que fait le schéma, c'est, notamment, établir des priorités dans l'exécution du plan de secteur. Il peut par exemple prévoir, en le justifiant, que l'on ne pourra construire à tels ou tels endroits tant qu'il y aura de la place ailleurs pour le faire.

Quant au "Règlement communal d'urbanisme" — qui remplacera l'actuel Règlement sur la bâtisse —, son nom indique ce qu'il doit contenir. À ce mot de "Règlement", bon nombre de gens frissonnent. Pour être sincères, à Lasne Nature nous frissonnons aussi, car un règlement peut être la meilleure ou la pire des choses. Nous expliquons un peu plus bas à quoi, à notre avis, il faudra, en l'examinant au cours de l'enquête publique, être particulièrement attentif.

À quoi être attentif ?

Lasne Nature, en tant qu'association vouée à la défense et à la protection de l'environnement, de la nature et de la qualité de la vie, se devra d'être attentive notamment à des points tels que ceux-ci :

- que des dispositions soient prises pour les **échappées paysagères** dont on jouit encore quand on circule sur nos routes chemins et sentiers, soient préservées : il nous faut des points de vue, voire, dans certains cas, des belvédères équipés de bancs publics :

- que le règlement n'oblige pas tout le monde à construire "la maison de Blanche-Neige" au milieu d'un "lupangu" clôturé par des haies, le long d'une voie publique abandonnée à la circulation des voitures. Ce ne seraient vraiment pas là de bons constituants du "caractère semi-rural" qu'au moment des dernières élections communales toutes les formations politiques locales ont dit vouloir conserver à nos villages !

N.B. Le mot "lupangu" désigne, en lingala, la parcelle privée qui entoure une case familiale.

- soit dit plus clairement, deux choses nous gêneraient, autant l'une que l'autre : que le Règlement d'urbanisme brime la **créativité des architectes**, ou qu'il fasse ressembler Lasne, à terme, à un quadrillage d'avenues de Rhode-St-Genèse, de Waterloo ou de certaines parties de Woluwé-St-Pierre : ces communes ont le droit de suivre la politique d'aménagement local qui leur convient, mais ce n'est pas là que nous habitons.

- à propos de la création de nouveautés architecturales, que le règlement ne permette cependant **pas d'édifier n'importe quoi n'importe où**. De lamentables erreurs ont été commises à cet égard dans un passé qui n'est

pas très lointain. Chacun connaît des cas où une maison qui serait sans doute esthétiquement acceptable si elle était totalement isolée, ou si elle se situait dans un autre environnement immédiat, n'est plus vue comme intéressante par personne, mais seulement comme déparant tel ou tel coin naguère charmant de notre commune ; c'est le moment de rappeler que la législation permet que le règlement communal d'urbanisme soit "zoné". C'est-à-dire qu'il contienne des prescriptions différentes selon la zone considérée dans le territoire communal :

- que les flux de circulation aient été repensés, et qu'en particulier, mieux qu'aujourd'hui la circulation piétonnière puisse à l'avenir être séparée de celle des véhicules. La réhabilitation, voire la création de sentiers est à cet égard souhaitable;

- que le Règlement d'urbanisme et le Schéma de structure fasse fi, dans certains cas (et nous dirions même : dans la plupart des cas !) de l'obligation de respecter un alignement au cordeau pour les façades et les haies bordant les voies publiques : nous ne sommes pas en ville, et il nous paraît qu'au contraire une certaine **diversité dans l'implantation des haies et du bâti** augmenterait cette variété paysagère qui est un des éléments majeurs du charme de notre commune.

Quoi d'autre ?

Pendant les 30 jours d'enquête prévus Lasne Nature ne manquera évidemment pas d'étudier à fond les documents qui seront soumis à l'appréciation du public, et de faire part aux autorités communales de bien d'autres choses encore qui lui seront apparues à la lecture des documents.

Nous ne doutons pas qu'il se trouvera de nombreux Lasnois pour faire de même. Nous le savons, la préservation du caractère semi-rural de notre commune intéresse quasi tout le monde et tout ce monde aimera au moins s'informer de la façon dont, grâce au Schéma de structure et au Règlement communal d'urbanisme, notre environnement se présentera dans quelques années.

Il est grand temps que nos édiles disposent de ces instruments de construction raisonnée de notre avenir. Il s'agit, nous le disions en commençant, notamment d'établir des priorités dans l'exécution du plan de secteur. C'est là une façon très sommaire de s'exprimer : ces instruments permettent de faire beaucoup plus. L'article que nous publions en décembre 1995 l'expliquait de façon rigoureuse. Par exemple : des décisions concernant des investissements communaux, l'implantation, par étapes, d'équipements communautaires et d'infrastructures de communication, ainsi que des mesures d'aménagement propres à des zones fragmentaires distinguées dans les zones d'habitat du plan de secteur en dépendent. Dans tous ces domaines nos diri-



geants communaux pourront prendre des décisions cohérentes, éclairées par des vues à long terme. On ne peut que s'en féliciter, tout le monde y a intérêt.

Tout le monde y a-t-il vraiment intérêt ?

Nous le pensons, mais nous pensons aussi que certains de nos concitoyens connaîtront toutefois un conflit entre cet intérêt, d'ordre général (le maintien de l'agrément d'habiter nos villages) et leur intérêt particulier, du moins à court terme.

Il en sera notamment ainsi pour ceux qui possèdent un terrain à bâtir qui, pour des raisons qu'ils liront dans les documents lors de l'enquête, serait considéré comme ne pouvant recevoir de constructions qu'en toute dernière priorité. Mettons-nous à leur place. Ils feront la grimace s'ils ne peuvent y construire qu'aux calendes grecques.

De savoir que c'est eux, et non d'autres, qui seront sacrifiés sur l'autel de la préservation de l'environnement ne leur fera pas plaisir, même si on leur représente que c'est grâce à leur sacrifice que sera préservé l'environnement de tous (y compris le leur, faut-il dire, mais tout de même...).

À Lasne Nature, nous sommes d'avis qu'il faut corriger cela. Non, bien entendu, en laissant les gens construire où c'est dommageable pour nous tous, mais au moins, en changeant le statut du terrain en cause, lors de la prochaine révision du plan de secteur (de zone d'habitat, le terrain passerait en zone agricole, par exemple). À ce moment, selon l'art. 34 du CWATUP (le Code wallon de l'Aménagement du Territoire), l'interdiction de construire devient définitive et le propriétaire doit être indemnisé de la moins-value qu'il subit de ce fait.

Notre association met, et continuera à mettre tout en oeuvre pour obtenir qu'il en soit ainsi. En effet, il ne serait pas juste que la communauté voie préserver son environnement et n'en supporte pas le coût, le laissant payer par quelques malchanceux.

La mise à l'enquête publique des projets de Schéma de structure et de Règlement d'urbanisme s'accompagnera sûrement d'une large campagne d'information et donnera sans doute lieu à divers débats. Qui pourront d'ailleurs se poursuivre au sein de la CCAT (qui a, elle, 60 jours pour se prononcer). Nous pourrions assez recommander à tous les habitants de Lasne de s'y intéresser de près. Nous rendrons compte dans nos prochains bulletins de toutes les informations qui nous parviendraient à propos de l'enquête et des réactions — positives et négatives — qu'elle suscitera.

En tous cas, nous l'appelons de tous nos voeux. Puisse cette enquête publique se dérouler, vraiment, bientôt !

Fernand DEBREYNE

Section Urbanisme et Aménagement du Territoire

LES SENTIERS CE BIEN COMMUN

À l'occasion de promenades récentes, nous avons été frappés par des incidents qui dénotent un curieux état d'esprit.

Lors de la dernière marche Adeps organisée par nos soins le 1er mai, nous avons préparé 3 itinéraires, respectivement de 5, 10 et 20 kilomètres. Ils avaient été choisis en fonction de la beauté des lieux, de l'intérêt de ce que l'on pouvait y découvrir.

Un commentaire accompagnait les cartes distribuées aux participants ainsi que quelques recommandations quant à la nécessité de ne pas s'écarter des chemins, de marcher à la fine indienne lorsque, en groupe, on empruntait un sentier étroit.

Nous demandions aux marcheurs de respecter les semis, les cultures, etc.

Les itinéraires avaient été balisés par nos équipes la veille et l'avant-veille de la marche. Aussitôt après, quelques personnes ne supportant sans doute pas que l'on vienne fouler le sol de LEUR commune, ont, comme cela se passe à chaque marche, arraché des flèches directionnelles, détourné certains panneaux, opérant un véritable sabotage de ces promenades.

Le matin même, nos équipes sont allées rectifier cela sur le terrain.

Au début de l'après-midi un petit groupe de marcheurs se faisait agresser par de jeunes automobilistes qui leur demandaient ce qu'ils venaient "foutre dans ce village". Tout le calme de nos promeneurs a été nécessaire pour ne pas répondre à cette offensive et ne pas en venir aux mains. Ils ont cependant dû faire appel à la gendarmerie pour se protéger.

Tout cela parce que quelques promeneurs marchaient sur un chemin public, officiel. On croit rêver!

Cette attitude est à rapprocher de la

réflexion d'une personne nous reprochant d'organiser une marche Adeps, marche à laquelle ne participaient, selon elle, que des gens ne visant qu'à l'exploit sportif et n'ayant aucun intérêt pour la nature, son respect, sa protection.

Nous nous sommes inscrits en faux contre cette affirmation tout à fait fantaisiste. Nous l'avons constaté depuis des années, si certains marcheurs ne voient rien d'autre que les kilomètres parcourus (et c'est aussi leur droit) la plupart viennent là pour passer quelques heures à la campagne et leurs très nombreux témoignages à l'issue des randonnées sont là pour dire combien ils sont sensibles à la beauté des paysages, à la qualité des découvertes qu'ils y font.

Nous nous demandons parfois si certains ne perdent pas tout sens des réalités.

Imaginent-ils, eux qui ont le privilège de vivre dans un environnement de rêve, qu'il existe quantité de personnes habitant dans les villes, dans des appartements, dans des rues sans verdure, qui aspirent à se promener, respirer le grand air, échapper à l'étouffoir qui est leur lot quotidien ?

Tant qu'ils y sont, pourquoi ne pas exiger une carte magnétique qui, seule, permettrait l'entrée dans un village devenant ainsi une sorte de propriété privée, comme les parcs de St-Tropez ?

D.G.

Bravo à la présidente du GROUPE SENTIERS et à son époux pour leur joyeux mariage. Nous souhaitons à Pascale et Olivier un itinéraire sinueux parmi les blés et les mousses, sans trop de rocailles et illuminé de soleil.



SAMEDI 7 ET DIMANCHE 8 SEPTEMBRE JOURNÉES DU PATRIMOINE

LE PATRIMOINE EN MILIEU RURAL

Plus de 700 activités proposées dans 200 entités du pays wallon.
(Ces textes de présentation sont repris du programme officiel édité à l'occasion de ces journées).

Lasne participe : 6 lieux y sont accessibles.

1. COUTURE-ST-GERMAIN
EXPOSITION "LE SITE DE L'ABBAYE D'AYWIERS"
rue de l'Abbaye, 21. Ouvert les deux jours de 9 à 20 h, visites guidées sam. et dim. à 14 h. Rens. 02 / 633 39 59.

Fondée en 1195 aux Awirs en province de Liège, la communauté de femmes s'établit à Couture-St-Germain en 1215. Après bien des vicissitudes, les bâtiments conventuels sont reconstruits en 1732. A la Révolution française, l'abbaye est supprimée, vendue en 1796 et démolie en grande partie avant 1860. L'exposition vous fera découvrir l'histoire connue et méconnue du site de l'abbaye d'Aywiers. En un lieu où la vallée de la Lasne enfante de multiples sources et ruisselets, vous apercevrez les vestiges de l'abbaye aujourd'hui installés dans un magnifique écrin de verdure.
Exposition accessible aux personnes à mobilité réduite.

2. LASNE
ACCUEIL AU GÎTE RURAL ET DANS LA FERME DU BOIS ÉLOI,
rue Bois Éloi, 3. Ouvert les deux jours de 10 à 18h. Visites guidées, accueil et commentaires. Rens. 02 / 633 23 28.

Proche de l'abbaye d'Aywiers, cette ancienne ferme en carré est restaurée en préservant le charme du lieu. Outre la visite du fournil aménagé en gîte, de l'ancien fenil et des jardins (notamment de plantes sauvages et potagères), vous pourrez y prendre le goûter et déguster des brioches au beurre de fleurs, des marmelades de fruits et diverses pâtisseries "maison".

3. LASNE (RENIPONT)
ADOPTONS UN MONUMENT, UN ENSEMBLE ARCHITECTURAL OU UN SITE : LA RÉSERVE DE RENIPONT,
Entrée par l'internat de l'Athénée royal de Rixensart, Lasne, Renipont, chaussée de Rixensart. Les deux jours de 9 à 14 h. Visitées guidées à 9h, 10h, et 11h. Animation, expositions. Rens. 02 / 653 85 53.

Créée en bordure de la Lasne dans le parc de l'internat de l'Athénée royal de Rixensart, au lieu-dit Renipont, cette réserve constitue un prolongement au Parc naturel de la Dyle. On peut y rencontrer les différents types de biotopes particulièrement prisés dans le cadre de l'année européenne des zones humides (source, ruisseau, rivière, marais, marécage, prairie humide, étang ou mare). Les élèves de l'Athénée, connaissant bien ce lieu qu'ils côtoient journalièrement, vous y guideront et vous feront découvrir le fruit de leur travail à travers une exposition et des animations.
Exposition accessible aux personnes à mobilité réduite.

4. OHAIN (LA MARACHE)
LA MAISON DE L'ACACIA MÉCONNU,
Chemin de Plancenoit, 5. Ouvert le sam. de 14h à 17 h et le dim. de 10h à 12h et de 14h à 17h. Animation: exposition d'outils anciens en relation avec la publication par J.-Fr. Keller "Le Parfumeur et ses secrets", un livre de la collection "Métiers-Passions".

Le hameau de La Marache ou "marais" suivant ses racines normando-

picardes est arrosé par le vagabond Smohain qui y prend sa source. L'eau, élément essentiel du paysage est à l'origine de l'implantation humaine. La fontaine la plus importante est abritée par un vieux bâtiment rural au nom charmeur :

"La Maison de l'acacia méconnu".
Entourant la petite ferme en U au soubassement goudronné, la cour pavée est typique de la région. Perpendiculairement au logis, le fournil de briques blanchies a des linteaux de bois. La vigne monte à l'assaut du mur tandis que la joubarde des toits confère, comme par le passé, "l'immunité contre la foudre".
De l'antiquité celtique, les paysans ont gardé la foi dans la puissance des plantes.
Nous vous convions à découvrir la beauté du site et les "eaux de senteurs" de ce coin de paradis.
Rez-de-chaussée accessible aux personnes à mobilité réduite.

5. PLANCENOIT
ADOPTONS UN MONUMENT, UN ENSEMBLE ARCHITECTURAL OU UN SITE : LA FERME DE LA HAIE SAINTE,

Ch. de Charleroi, 7. Accès exceptionnel.
Ouvert le samedi de 10 à 12h et de 14 à 17h, le dimanche de 14 à 16 h.

Animation, exposition, dégustation de produits campagnards artisanaux.
Dans le site du champ de bataille de Waterloo, la ferme de la Haie Sainte formait autrefois un quadrilatère autour d'une grande cour rectangulaire pavée. L'ensemble des bâtiments remonte aux XVIIe et XVIIIe siècles mais a été restauré après la sanglante bataille de 1815. La brique chaulée est associée à la pierre blanche dans les soubassements et au calcaire pour les encadrements des ouvertures.
La ferme était jadis accessible par le haut porche-colombier, désormais condamné en raison de sa situation en bordure de la dangereuse chaussée de Charleroi-Bruxelles. L'accès se fait aujourd'hui par l'arrière en passant par un chemin privé.

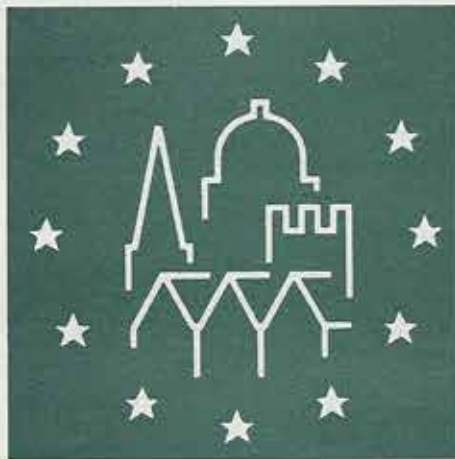
Orné de plantes grimpantes, le logis traditionnellement bas est percé de baies à croisée sur piédroits chaînés. La porte possède un linteau en mitre sur montants également chaînés. Sous la bâtière d'ardoises se retrouvent les boullins et une corniche de pierre. La façade arrière présente des baies à travers et à croisée. Les étables jouxtant le logis et la longue aile d'écuries conservent des entrées à linteau en mitre. En face du logis et des étables s'impose une énorme grange en long sous une bâtière d'éternit.

La ferme est classée comme monument depuis 1970. Les élèves de 4e et 5e primaire de l'Athénée royal de Waterloo ont proposé cette activité à la suite d'un important travail de recherches mené sur plusieurs fronts : analyse de l'environnement, typologie des fermes, répartition des régions agricoles, évolution des machines agricoles... Ils se feront une joie de vous guider dans cette ferme chargée d'histoire.
Ferme accessible aux personnes à mobilité réduite, avec aide.

6. PLANCENOIT
DÉMONSTRATION D'ACTIVITÉ LAITIÈRE À LA FERME HANNOTELET

(rue d' Anogru, près des étangs de Maransart). Accès exceptionnel.
Ouvert samedi et dimanche de 10 à 17 h.
Loin de l'urbanisme galopant, la ferme Hannotelet a su préserver intact son milieu naturel. Accrochée au flanc verdoyant du vallon du Payot, elle est perdue au milieu des champs. Par un petit chemin, vous entrez dans le monde d'une exploitation agricole où les propriétaires se feront un plaisir de vous faire découvrir leur activité laitière.
Masquée par un arbre vénérable, la ferme blanche se détache du vallon. Malgré d'importants aménagements, elle conserve un logis intéressant de la première moitié du XVIIIe siècle. La façade arrière est installée sur une pente abrupte.

Le logis de deux niveaux et cinq travées s'ouvre par une porte rectangulaire, surmontée d'un petit jour carré. Les fenêtres du rez-de-chaussée sont à traverses sur piédroits monolithes. Quand à celles de l'étage, elles ont un encadrement rectangulaire.
Ferme accessible aux personnes à mobilité réduite, avec aide.





Le 25 juin dernier était inaugurée la station d'épuration de Plancenoi.

Nos fidèles lecteurs s'en souviendront. Nous réclamions depuis des années une telle station, les sources de la Lasne étant à cet endroit un véritable égout présentant un important degré de pollution.

La pose d'un collecteur le long de la Lasne (et du Smohain), collecteur en mesure d'amener les eaux usées à la station d'épuration de Rosières a été menée à bonne fin. Son prolongement jusqu'à Plancenoi en traversant une zone faiblement urbanisée aurait entraîné des dépenses beaucoup trop importantes. C'est ainsi que l'IBW a envisagé de construire sur le site de Plancenoi, près du Bois Impérial, une petite station d'épuration autonome.

Des riverains se sont constitués en comité de quartier afin d'empêcher par tous les moyens cette construction, considérant que ce beau coin de nature allait être irrémédiablement défiguré.

Toujours à l'écoute des préoccupations de nos concitoyens, nous aurions pu leur emboîter le pas et nous opposer nous aussi à cette réalisation. Nous ne l'avons pas fait, au risque de déplaire à certains car nous devions être logiques avec nous-mêmes, c'est-à-dire ne pas combattre un projet que nous avions appelé de tous nos vœux.

Avant d'intervenir dans l'enquête ouverte à cette occasion, nous avons bien étudié le problème, visité plusieurs stations d'épuration d'importance comparable à celle projetée à Plancenoi. Nous en avons conclu que si certaines précautions étaient prises, notamment au niveau des possibles nuisances sonores et des odeurs, si on entourait la station de levées de terre et de plantations appropriées, nous devons appuyer le projet qui bientôt apporte-

Inauguration de la station d'épuration de Plancenoi



rait un PLUS appréciable à la qualité des eaux de la Lasne.

Cette station constitue la dernière étape d'une série de grands travaux réalisés sur le territoire de la commune. Hormis un petit tronçon de collecteur qui doit encore être posé à Gaillemarde, il a été placé dans la vallée, par les soins de l'IBW, un réseau de 40 km de collecteurs et de 105 raccordements d'égouts. C'est ainsi qu'à Lasne, ils ont été posés à Ransbeck, sur les tronçons de Renipont à Maransart, de Renipont à La Marache et qu'enfin a été aménagée la station d'épuration de Plancenoi.

Les travaux de Plancenoi ont été plus longs que prévu du fait, d'une part de deux recours au Conseil d'État et des problèmes de terrain

(sable bouillant, sources spontanées, etc. pendant la réalisation).

Mais aujourd'hui, la station est en place, prête à fonctionner selon les normes d'efficacité et de sécurité les plus modernes.

On peut juger de la bonne intégration des installations au site. Le chalet qui abrite la machinerie est très discret et fort semblable à un abri pour moutons situé à une bonne centaine de mètres. L'essentiel des installations est sous terre et lorsque les plantations se seront développées, le bouleversement des lieux ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

Le jour de l'inauguration, le président de l'IBW, M. Aubecq et M. Rothier ont prononcé chacun un discours, l'un dressant un bilan des efforts entrepris par l'IBW, chiffres à l'appui, et disant "il s'agira maintenant que les communes poursuivent l'extension de leur réseau d'égouttage", notre bourgmestre lui répondant que cela va coûter beaucoup d'argent et que la Commune compte sur l'aide de la Région wallonne.

Nous craignons que le dialogue de sourds se poursuive car nous savons bien que l'importance des subventions de la Région sera proportionnelle à l'effort financier consenti par la commune.

La commune de Lasne désireuse de garder sa réputation de "commune où les taxes sont le moins élevées" devra faire une fameuse gymnastique pour obtenir des subventions importantes de la Région sans déployer un gros effort financier.

Or, le plan d'égouttage devrait être réalisé pour l'an 2005.

Il est impensable que Lasne, continue à être, sur le plan de l'égouttage, une des communes les plus mal loties de la vallée de la Dyle.

D.G.

La chronique de Françoise Bortels

LES ARMOIRIES DE LASNE

Sur les plaques indicatrices du nom des rues de Lasne, figurent également le drapeau européen et les armoiries communales qui retiennent aujourd'hui notre attention.

C'est en 1992 que ces armoiries ont été définies dans leur forme actuelle. Elles résultent de la juxtaposition de deux écus différents : celui d'Ohain et celui de Lasne-Chapelle-Saint-Lambert (Lasne et Chapelle-Saint-Lambert ayant été réunis en 1828).

Le premier, d'argent à 3 coquilles de sable (noir), reprend les armes de la maison de Hellin, propriétaire d'Ohain aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le second, d'azur à 1 crosse accompagnée au point du chef d'une étoile et accostée de 6 étoiles à 5 rais, le tout d'or, fait référen-

ce au chapitre de Nivelles dont le prévôt possédait la terre-même de Lasne. Le fond bleu évoque les eaux de la Lasne.

L'image d'armoiries, signes de reconnaissance, remonte au Moyen Âge et particulièrement aux batailles où les guerriers portant armure et heaume se devaient d'être reconnus pour éviter une méprise fatale.

Une marque sur le bouclier, ensuite, sur les objets personnels, permettait d'identifier leur camp et leur propriétaire. Cette notion d'appartenance s'est élargie à la représentation d'une famille, d'une commune, d'une ville et à d'autres groupes comme les communautés religieuses ou encore les corporations.

Jusqu'au XVI^e siècle, les villages ne possédaient que très rarement des sceaux échevinaux. Pour authentifier leurs actes, les échevins se servaient du sceau du seigneur dont la localité dépendait. Les sceaux pouvaient varier en fonction des propriétaires successifs, disparaître comme ce fut le cas pendant la Révolution française avant d'être réhabilités sous l'Empire.

Actuellement, les communes qui ne possèdent pas d'armoiries propres peuvent officiellement en solliciter de nouvelles ou introduire une demande de reconnaissance d'armes anciennes auprès du Conseil Héraldique. Ainsi, Ohain a obtenu en 1925 la reconnaissance des armoiries de son sceau de 1694 qui était celui des de Hellin, mais au lieu des 3 coquilles de sable on y avait placé 3 tourteaux de gueules (3 disques rouges).

Nos armoiries actuelles ont rectifié cette erreur.





Le livre "Lasne et ses balades"

Suite de la page 1

Chacun des journalistes insiste sur l'importance de la sauvegarde des chemins et sentiers, travail auquel notre GROUPE SENTIERS et nous tous accordons une grande importance.

"À l'occasion de cette publication, les autorités lasnoises ont promis de baliser les itinéraires prévus. Un moyen supplémentaire de veiller à la protection de ces itinéraires si particuliers" note "La Libre Belgique", alors que "Le Soir" insiste sur le fait que "À présent, Lasne Nature espère que les autorités communales poursuivront et accentueront leur politique de protection et de défense des sentiers". "Ils ne sont pas tendres" (les auteurs du livre).

Parmi les messages que nous avons reçus à l'occasion de la parution de notre livre, nous tenons à épingleur ceux de notre bourgmestre Thierry ROTTHIER qui écrit au président de l'association :

"Quel beau travail de votre équipe. Le service travaux veillera au mieux à sauvegarder ces sentiers".

Nous recevons d'autre part de Brigitte DEFALQUE, échevine de la Culture, de la Jeunesse, du Jumelage, des Oeuvres sociales, des Relations Extérieures et du Tourisme de Lasne, la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'offrir votre "Lasne et ses balades" que j'ai parcouru avec beaucoup d'attention et d'intérêt.

Je suis aussi sensible que vous aux "problèmes" de ces sentiers que certains riverains ont d'autorité, et sans en avoir le droit incontestable, privé de leur usage tous les amoureux de la nature.

Je ne vous cache pas, et vous l'aurez compris par nos conversations, que je souhaite faire tout ce qui sera en mon pouvoir pour que nous puissions utiliser tous les sentiers de promenade existants.

Cet environnement qui vous est si cher, l'est tout autant pour moi, et j'entends non seulement le préserver, mais également le protéger.

C'est pourquoi, dès la mi septembre, j'entamerai avec le "service travaux" le balisage des sentiers. Le but étant évidemment de tous les baliser...

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire, et, tout en vous remerciant de votre soutien, je souhaite que nous puissions tous librement découvrir toutes les beautés de nos paysages lasnois qui sont si bien décrites et illustrées dans votre ouvrage.

L'Échevine de la Culture,
Brigitte DEFALQUE

N.d.l.R.) à l'égard des "détourneurs de sentiers", de ces placeurs de panneaux "propriété privée" qui n'ont pour seul but qu'éloigner les promeneurs d'un bien pourtant collectif." remarque Yves Vander Cruysen, lui, dans "Vers l'avenir". Le journaliste de "La Dernière Heure" cite quelques paroles prononcées lors de la conférence de presse : "Qu'ils sachent (les promoteurs immobiliers) que nous resterons vigilants ! Aux promeneurs, enfin, nous demandons de respecter les sentiers par lesquels ils passeront. Et si jamais ils connaissent des obstacles dans leur progression ou découvrent des décharges clandestines, qu'ils nous préviennent sans tarder"

Pardonnez-nous d'être laissés aller à citer abon-

damment ces propos louangeurs adressés à notre livre, mais nous pensons que tous ceux qui y ont collaboré et se sont dévoués à cette tâche, comme à celle de sa diffusion, méritaient cette reconnaissance.

Ceci dit, les souscripteurs de notre ouvrage, ont reçu leur exemplaire et nombreux sont les échos favorables qui nous sont déjà parvenus. D'autre part sa diffusion par les libraires de Lasne et des communes avoisinantes mais aussi de Bruxelles se développe d'une façon très satisfaisante. Il n'est d'ailleurs pas un jour sans que l'un ou l'autre libraire nous passe une nouvelle commande.

Didier Geluck, secrétaire

"Qui d'entre nous ne s'est jamais demandé ce qui se cachait de part et d'autre de ces routes traversant les cinq villages de l'entité lasnoise ?

Et jadis, qu'en était-il ?

Plus d'une, plus d'un se sont alors laissés tenter. Ils ont garé leur voiture et sont partis, à pied, de Plancenoit à Chapelle, d'Ohain à Sauvagemont, de Couture à Hannonsart, de Ransbeck à Beaumont, de La Marache à Renipont, passant par Lasne-même. Mais alors, à quelques kilomètres de Bruxelles, que de découvertes, que d'enchantements !

"Par monts et par vaux", s'abandonnant aux chemins, aux sentiers sans nombre, ravis d'une flore abondante et multiforme, enchantés du murmure des eaux, du trille des oiseaux, ahuris au spectacle infini, coloré, des champs paisibles, pénétrés du mystère des bois profonds, séduits par la qualité du patrimoine architectural : villages et hameaux aux maisons d'autrefois, au charme paisible, belles et grandes fermes brabançonnaises, anciens domaines seigneurial et abbatial amoureuxment entretenus. Interrogés par l'histoire de leur vie, de celle de leurs habitants, ces promeneurs s'en sont revu les yeux, les oreilles, le cœur et la tête émerveillés.

Ils ont désiré en voir plus, en entendre plus, en savoir plus.

Voilà pourquoi Lasne Nature leur propose ce petit livre. À eux certes, mais plus encore à celles et ceux qui ne connaissent de Lasne que quelques bandes d'asphalte si (trop) vite parcourues".

(Texte publié au dos de la couverture du livre "Lasne et ses balades").

Quelques raisons d'être

C'est grâce à ses nombreux membres et à leur cotisation annuelle que notre association peut éditer régulièrement ce bulletin que nous distribuons dans toutes les maisons de Lasne et qui est notre contact permanent avec tous les habitants du village.

Les membres domiciliés hors Lasne reçoivent "Lasne Nature" par la poste.

C'est grâce à ces nombreux membres que nous poursuivons et développons notre action pour la défense de la qualité de notre environnement. Dans certains cas, nous sommes amenés à ester en justice et nous ne pourrions le faire sans leur appui.

C'est grâce à ces nombreux membres, à leur

cotisation, à l'accueil qu'ils ont réservé à la souscription que nous avons lancée pour l'édition du livre "Lasne et ses balades", que nous avons pu le mettre en chantier et prendre le risque financier d'éditer cet ouvrage.

C'est enfin grâce à ces nombreux membres que nous espérons entreprendre prochainement des travaux d'agrandissement de la mare de la Réserve du Ru Milhoux, éditer une nouvelle série de cartes postales, etc, etc.





balades"

Au sommaire de Lasne et ses balades :

- A propos des auteurs.
- Pourquoi ce livre ?
- Qu'est ce que Lasne Nature ?
- Lasne sur mer.
- Lasne naquit de 5 communes.
- La place communale d'Ohain.
- Faune domestique, sauvage et avifaune.
- Transports et loisirs d'autrefois.
- Il était une abbaye au bord de la Lasne.
- Métiers d'hier et d'aujourd'hui.
- Agriculture et fermes de chez-nous.
- Patrimoine religieux.
- Fleurs et plantes pour toutes les saisons, arbres pour la vie.
- Juin 1815 sur le champ de bataille.
- Savez-vous qu'ils vécurent ou séjournèrent à Lasne?
- Rivières, étangs, moulins et réserves naturelles.

et 12 magnifiques promenades racontées et accompagnées de 12 cartes au 20.000e.

Lasne et ses balades (200 pages) est illustré de 111 photos (dont 36 en couleurs) et de 15 cartes.

Commandez ce livre, offrez-le à vos parents, à vos amis en versant 575 F. + 70 F. pour frais d'envoi au compte:

001-2693758-47

de l'asbl "Lasne Nature" (livre)
3 rue de Fichermont - 1380 LASNE

Il est en vente dans la plupart des librairies de Lasne, des environs, et même dans quelques librairies de Bruxelles.

Qu'en est-il des éco-cantonniers et de leur mission ?

Suite de la page 1

alors se faire À LA MAIN. Pourtant, Dieu sait ce que l'on trouve dans le lit des rivières !

Troncs morts ou pourris formant barrage et "embâclant" le cours d'eau, etc. Nous avons même vu, retiré du fond, un vieux vélo fangeux ! Et je vous laisse deviner ce qu'il faut dégager des berges envahies par une végétation broussailleuse et anarchique. Et tout cela À LA MAIN !

Mais il est un autre aspect des choses. Pour éviter l'effondrement des berges sous l'effet du piétinement du bétail, il faudrait encourager la construction d'abreuvoirs. Cela intéresserait certainement de nombreux fermiers avec lesquels une bonne collaboration pourrait être établie. Il faudrait aussi, afin de consolider ces berges, y planter des arbres à bon enracinement, solution préférable au placement de gabions de cailloux.

Bref, ce nettoyage rapproché est DE LOIN préférable au curage mécanique pratiqué par une entreprise travaillant pour la province. Ces curages sont trop brutaux, abîment les berges, tuant toute vie animale et végétale.

Disons en conclusion que ce travail des éco-cantonniers est excellent, d'une rare utilité et qui mérite d'être encouragé et généralisé. Encore faudrait-il que le nombre des éco-cantonniers soit augmenté, que leurs contrats soient prolongés et qu'un matériel adéquat leur soit attribué. Ce serait une dépense minime par rapport au but recherché, au résultat déjà obtenu.

S'il est une initiative provinciale qui est bienvenue, c'est certainement celle-là.

Paul LECHARLIER

Dans le lit des rivières, ont trouvé de tout, même des vélos...



membre de l'a.s.b.l. Lasne Nature

Devenez membre de notre association, appuyez son action.

Versez votre cotisation annuelle au compte : 001-2326233-55 de l'asbl Lasne Nature
3, rue de Fichermont 1380 LASNE

Le minimum est de 300 francs, mais si vous le pouvez, pensez à un montant supérieur.

La cotisation est valable, à quelque moment de l'année que ce soit, pour une période de douze mois à partir de la date de votre verse-

ment. Si après douze mois, vous oubliez de renouveler cette cotisation, un rappel vous serait adressé.

Cependant ces rappels entraînent des travaux administratifs et des frais postaux inutilement lourds. Le système le plus simple est sans aucun doute l'ordre permanent annuel demandé à votre banque.

Et si, à un moment ou à un autre, vous pensez que nous avons démérité, vous pouvez toujours annuler votre ordre et nous priver de votre soutien.

Si cela devait arriver, dites-nous franchement avant toute chose pourquoi vous envisageriez de nous quitter.

Nous avons besoin de votre soutien financier

mais aussi, et encore davantage de vos avis, de vos critiques.

Merci de votre collaboration.

C'est aussi une idée originale de cadeau que celle de faire membres vos proches, ceux que vous aimez et que vous voulez aider à prendre conscience de l'importance de la défense de notre environnement.

Soutenez notre association, si proche de vous, tellement à l'écoute de vos préoccupations.

Cela ne vous dispense pas d'une solidarité agissante vis-à-vis de causes dignes de soutien sur le plan national ou international, mais c'en est un complément indispensable.



Quelle haie, pour quel usage ?

Suite du bulletin de mars 1996.

Ceux qui viennent s'installer à la campagne ont une responsabilité en fonction de l'environnement immédiat surtout si celui-ci a déjà été mis en péril.

Cet article a comme but de leur fournir quelques orientations.

Dans le numéro de mars 1996 de *Lasne Nature*, nous avons parlé de la haie vive ou brise-vent. Cette fois, nous allons l'adapter à nos jardins petits et grands.

Que planter ?

Le choix des espèces est déterminant pour réussir une plantation de haies. Il faut tenir compte de plusieurs facteurs importants :

- la nature du sol et son taux d'humus,
- l'orientation du terrain et son degré d'ensoleillement,
- la réglementation locale et les rapports de bon voisinage,
- le choix des plantes d'espèces indigènes plus résistantes et la connaissance de leurs exigences propres.

Si vous décidez de planter une nouvelle haie et que la surface de votre terrain ne dépasse pas 5 à 6 ares, il serait bon de choisir une haie champêtre.

Elle sera constituée de plusieurs espèces, en associant les variétés caduques (qui perdent leurs feuilles en hiver) avec les persistantes. Aubépine, charme, hêtre, houx, troène (*ligustrum*), cornouiller, néflier, noisetier. Elle aura comme principal avantage de mieux s'intégrer dans le paysage, d'offrir un grand éventail de couleurs selon les saisons, de mieux résister aux maladies et aux parasites, de pouvoir être taillées, sculptées, rabattues énergiquement lorsqu'elles se dégarnissent (ce qui est impossible avec les résineux du fait qu'ils ne rejettent pas du pied lorsqu'on les coupe) et d'attirer une plus grande variété d'animaux de toutes sortes.

Quel contraste avec ces parcelles entourées de haies uniformes d'espèces semi-résistantes telles que thuyas, cyprès, lauriers-cerises ! Leur intégration dans le paysage rural constitue un échec esthétique. De plus, elles créent une atmosphère triste, obscurcissante, anti-conviviale, d'aucun attrait pour la faune et enfin, détruisent la structure du sol en l'acidifiant tout en réduisant sa fertilité.

Pour celui qui dispose d'une plus grande surface (à partir de 6 à 7 ares), il est intéressant de planter libre.

Cette haie a comme grand avantage de ne pas devoir subir de tailles aussi fréquentes et de se présenter sous une forme plus spontanée et plus généreuse.

On privilégie les cornouiller, charme, fusain, érable champêtre, noisetier, viorne aubier.

Viennent ensuite quelques variétés ornementales à usage limité telles que amélanchier, buddleia, cytise, forsythia, lilas,

seringat, weigelia, deutzia.

On peut compléter par l'un ou l'autre fruitier : néflier, cognassier, prunellier, sureau...

Quand peut-on planter ?

Vous l'aurez déjà entendu dire : "A la Sainte-Catherine, tout bois prend racine". En étant plus souple, je dirai : du début novembre à la mi-mars, en évitant les gelées qui rendent le travail du sol impraticable. Au-delà de cette limite de la mi-mars, les racinelles, brisées par la transplantation, risquent d'affaiblir le jeune plant durant la première année.

Comment planter ?

Plus on plante petit (50 à 90 cm), plus la plantation est facile, la repousse assurée et le prix réduit.

Pour une haie taillée, on mettra 3 plants par mètre, en moyenne.

Pour une haie libre, on disposera 1 à 2 plants par mètre, de préférence en quinconce.

- Bien travailler le sol à au moins 30 cm de profondeur et sur 40 cm de diamètre.
- Tailler toute racine endommagée en la rabattant.
- Praliner les racines en les trempant durant au moins 2 heures dans un mélange constitué d'un tiers de bonne terre, d'un tiers de compost bien décomposé, d'un tiers d'eau.
- Bien orienter les racines vers le bas et veiller à ce que le collet soit à la hauteur du sol, ni trop haut, ni trop bas.
- Bien tasser la terre autour des racines et arroser.

Pour terminer, il faudra veiller durant les 3 premières années, à protéger le pied des plants par une couche de pailis ou de compost ou de tontes de gazon exemptes de graines, pour éviter la concurrence de la végétation herbacée et le dessèchement trop rapide du sol.

Surtout ne pas utiliser d'herbicides ou pesticides, mêmes sélectifs qui risquent de vous emporter quelques pieds de haie et de chasser toute vie du sol.

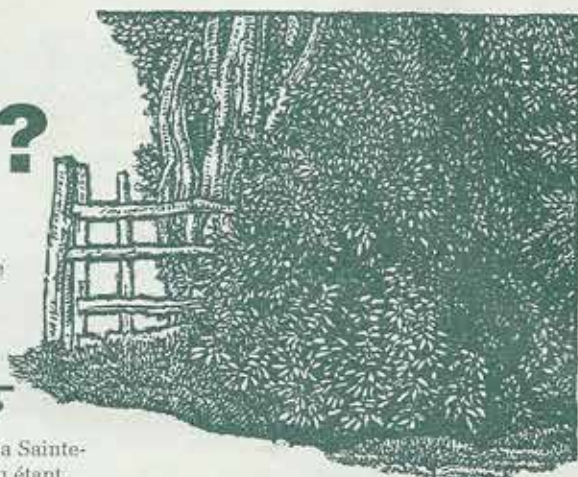
La taille idéale pour l'entretien.

Se fera en février pour stimuler la croissance et renforcer l'immunité de la plante.

- **La première année** : raccourcir les jeunes plants d'un tiers environ,

- recevoir les caduques, c.-à-d. couper les plantes à feuilles non persistantes à 0.10 m du sol, afin qu'elles fassent de nouvelles ramifications basses. Raccourcir les plantes à feuilles persistantes

- **La troisième année et les suivantes** : tailler les haies en hauteur et en épaisseur afin de



leur donner progressivement leur forme, en coupant les pousses les plus longues.

Les arbustes à fleurs fleurissant au printemps sont taillés aussitôt après la floraison. S'ils fleurissent en été, ils seront taillés en hiver

Quelques aspects juridiques

- Les haies libres (sauf usage reconnu contraire) se trouvent à 50 centimètres de la limite "séparative" entre deux biens contigus.

- Lorsqu'il s'agit d'une haie composée d'arbres à hautes tiges, qui risque de poser les mêmes inconvénients que les arbres à hautes tiges plantés isolément, il faudra appliquer la distance de 2 mètres de la limite "séparative".

- Les arbres à hautes tiges sont ceux qui peuvent atteindre 3 mètres de hauteur sans l'intervention de l'homme.

- Celui sur la propriété duquel s'avancent les branches des arbres du voisin, ou leurs racines, peut contraindre ce dernier à les couper. Ce droit est imprescriptible, même si à la suite de son intervention, les arbres dépérissent.

- La création d'ombre et la chute des feuilles occasionnant l'obstruction des gouttières et corniches peuvent être considérées comme des inconvénients ordinaires de voisinage, donc sans recours.

- Afin de limiter la propagation du feu bactérien, la loi impose la taille des aubépines pour éviter leur floraison.

- Il est **en tous cas** déconseillé à chaque copropriétaire d'une haie mitoyenne, d'arracher des arbres ou la haie même jusqu'à la ligne de séparation, sans un écrit du voisin qui manifeste clairement son accord ou renonce expressément à la mitoyenneté.

Erik SEVERIN

Références : "Planter des haies" (Dominique Soltnar), "Améliorer son cadre de vie, c'est protéger sa santé !" (Louis Michel).

"La haie, un milieu à protéger" (Fondation Roi Baudouin).





Dans notre dernier numéro, nous avons publié une série d'extraits de lettres de lecteurs.

Certains lecteurs semblent confondre "courrier des lecteurs" avec "expression de nos opinions".

Si une lectrice ou un lecteur a un avis à exprimer, même s'il est en contradiction avec notre ligne de conduite, nous lui donnons la parole, n'exerçons aucune censure, et laissons à chacun la responsabilité de ses opinions. Nous ne publions toutefois ni les lettres anonymes, ni celles qui mettent en cause des personnes. Nous donnons toujours les initiales de nos correspondants qui ont signé leurs missives.

Nous sommes parfois en accord complet avec telle ou telle opinion exprimée tandis qu'à d'autres moments des lettres suscitent nos réserves ou même notre désapprobation. En effet, rien n'est tout noir ou tout blanc, vrai ou faux.

En mars et en juin, plusieurs lettres abordaient le problème des chats et des chiens. L'une faisait état du mauvais traitement réservé à un chat et d'autres correspondants se plaignaient des dégâts occasionnés par nos compagnons tandis qu'un lecteur souhaitait que les chiens errants soient signalés à la police, capturés et mis à la fourrière. Deux lecteurs ont pris cette lettre pour l'expression de l'avis de Lasne Nature et non de l'opinion d'un correspondant. Ils s'insurgent et nous accusent de pousser à la dénonciation !

Il semble donc nécessaire de préciser NOTRE pensée.

Si nous nous promenons avec un chien, que celui-ci obéit bien, que nous en gardons le contrôle et que dans un chemin de campagne, nous le libérons de ses entraves et le laissons gambader; si nous le rappelons, lui remettons la laisse à l'approche d'autres promeneurs, de cavaliers; si nous évitons qu'il s'écarte, parte dans les bois, il ne viendra à personne l'idée de qualifier cet animal de "chien errant" et de le faire capturer par la police.

Tout est une question de mesure, de bon sens.

Ce que l'on peut difficilement admettre, ce sont ces chiens qui vagabondent jour et nuit, traversent les jardins, grattent dans les parterres parfois fraîchement ensemencés. Ce sont ces chiens qui éventrent des pouilles (faisant la concurrence aux pies), vont briser le cou à quelques poules et canards, dispersent des couvées, attaquent de jeunes chevreuils, poursuivent le facteur ou le joggeur qui a le malheur de se trouver sur leur chemin, égorgent des agneaux, blessent des moutons, affolent du bétail qui parfois se blesse dangereusement, sautent au-dessus de bonnes clôtures et s'en vont tuer un jeune daim et en blesser gravement un autre au point qu'il faut l'abattre.

Ce sont aussi ces chiens qui en compagnie ou non de leurs maîtres qui ne les dominent pas vont et viennent, en toute liberté, provoquant l'effroi majeur des enfants et même (mais oui) des adultes.

Tous les exemples que nous venons de citer sont des faits réels parmi ceux qui se sont passés ces derniers temps à Lasne et non des images de fiction ou d'anticipation.

A PROPOS DE NOTRE COURRIER DES LECTEURS



Nous ne rappellerons ici que pour mémoire ces chiens dont les maîtres sont au travail la journée entière, que l'on enferme et qui aboient des heures durant.

Ces faits ne justifient et n'excusent JAMAIS la pose de pièges ou de poisons, mais on peut comprendre que la répétition d'agressions telles que celles que nous évoquons provoque la colère de certains qui demandent l'application du règlement communal.

D'aucuns évoquent à tout propos "LA LIBERTÉ" !

C'est devenu une banalité que de répéter que ma liberté ne doit en aucune façon nuire à celle de mon prochain.

Moi, dit tel habitant, le chant du coq me dérange, je ne supporte pas le beuglement des vaches ou l'odeur du fumier, ou ces camions de betteraves qui pendant des semaines parcourent nos routes, donc portent atteinte à ma liberté.

C'est oublier que si nous avons choisi de vivre dans une commune semi-rurale, c'est en connaissance de cause.

Ces cris, ces bruits, ces odeurs font partie intégrante de la vie à la campagne. Ce sont les citoyens qui doivent se plier à ces règles de

vie et non le contraire.

Ceux qui veulent les grands espaces sans les bruits de la ferme, peuvent choisir le bord d'autoroute où le terrain coûtera nettement moins cher et où ils pourront apprécier à loisir le bruit incessant du charroi automobile.

En définitive, ce qui importe, c'est de penser davantage aux autres. C'est vrai pour notre chien, c'est vrai pour la musique que nous poussons parfois à grande puissance, toutes fenêtres ouvertes, en oubliant que nous ne sommes pas propriétaires des hectares voisins; c'est vrai aussi pour cette soirée qui se termine aux petites heures et dont nous avons oublié de prévenir nos voisins, pour ces portières de voitures que nos visiteurs font joyeusement claquer à 3 heures du matin.

Être attentif à toutes ces choses, c'est respecter la liberté d'autrui et être en droit d'exiger qu'on respecte la nôtre.

Didier GELUCK
secrétaire de rédaction.

Dans notre précédent numéro, nous réjouissions du placement en divers lieux de Lasne de corbeilles à papier en bois, corbeilles destinées à recevoir papiers, cannettes, etc. Nous devons constater qu'elles sont souvent "squattées" par des sacs bourrés de déchets, les rendant ainsi inutilisables !



Jeudi 31 octobre 1996 à 20 h,

Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE l'asbi LASNE NATURE

ordre du jour :

1. Rapport d'activités de l'exercice 1995-1996.
2. Nomination du commissaire aux comptes.
3. Rapport financier de l'exercice.
4. Perspectives pour 1996-1997
5. Élection du conseil d'administration.
6. Divers.

Verbe de l'amitié.

Ce texte tient lieu de convocation. En effet, le bulletin Lasne Nature est distribué dans toutes les maisons de Lasne et envoyé par la poste à tous les membres habitant hors Lasne.

TOUS LES MEMBRES, AUSSI BIEN ADHÉRENTS QU'EFFECTIFS
sont bienvenus à l'assemblée générale.

Seuls les MEMBRES EFFECTIFS, en règle de cotisation, y disposent du droit de vote.
Ils recevront par la poste une convocation personnelle



1246

Sainte Lutgarde

1996

Les 8 et 9 juin : Commémoration du 750ème anniversaire de la mort de sainte Lutgarde.

Nous avions omis de l'annoncer... que l'on nous pardonne. Nous en parlons aujourd'hui avec joie!

Fidèle à sa raison d'exister, le Cercle d'Histoire de Lasne avait admirablement organisé la célébration du 750ème anniversaire de la mort de sainte Lutgarde

La salle de l'école qui porte son nom, était remplie et les participants au colloque comblés d'en apprendre un peu plus sur celle que les villageois eux-mêmes ont "canonisée" au XIIIe siècle (canonisation confirmée par un indult en 1838). Vox populi, vox Dei.

Après que le professeur D'Haenens eut rappelé combien la mémoire collective marquait en nous l'empreinte du passé, et préparait l'avenir, le professeur Hendrix évoqua, non sans humour, les détails pittoresques de la vie des femmes remarquables de l'époque. Des diapositives commentées par madame Claes-Pinson du Cercle d'Histoire de Rixensart situèrent ensuite l'abbaye cistercienne dans son ensemble et dans son environnement avant que madame Jurion ne nous en présente d'autres des vitraux en marbre originaux de la petite église de Fauquez aujourd'hui désaffectée, vitraux imageant la vie de sainte Lutgarde.

A LA BRADERIE DE LASNE

Comme d'habitude, Lasne Nature était présente et la souscription de son livre "Lasne et ses balades", prolongée jusqu'à ce week-end encore, eut le succès prévu.

Le groupe qui s'attache particulièrement au problème des rivières et auquel collabore le groupe EAU de notre association, si isolé, malheureusement, des autres stands que d'aucuns ne l'ont pas vu, avait intéressé quelques classes de nos écoles à la situation inquiétante de l'eau.

Sensibilisés, les enfants de la pré-maternelle de Plancenoit ont, à leur mesure, appris ce qu'était l'eau, ce à quoi elle servait. Notre déléguée "écoles" leur ayant expliqué le mot "pollution", ils ont décidé de respecter l'eau, ont-ils dit et dessiné.

À Maransart, de plus grands ont vu et illustré comment l'eau arrive au robinet, puis ont composé ce texte : "Quand l'eau est malade, l'eau est couchée dans son lit, se battant contre l'infection que lui apportent les hommes. En temps normal l'eau contient assez de micro-

organismes pour dissoudre toutes ces matières. Mais trop c'est trop.

Qui pollue l'eau ?

Je dois préserver, restaurer, embellir. C'est difficile pour une seule personne, c'est pourquoi nous devons tous aider". Les élèves de l'école de Chapelle, eux, avaient réalisé un superbe travail collectif original et très varié expliquant ces phrases clefs : "L'eau est indispensable. L'eau est en danger. Ensemble protégeons l'eau".

Tandis qu'à l'école Ste-Lutgarde les enfants avaient tracé sur une carte le cours de la Lasne depuis ses sources jusqu'à son confluent avec la Dyle à Rhode-Sainte-Agathe, et ensuite jusqu'à Anvers en passant par les différents bassins. Et nous terminerons cette énumération par un poème non signé écrit dans cette même école.

La petite rivière.

La petite rivière avait traversé les champs et les forêts

Elle était claire, pure et douce

Aucun obstacle ne résistait à son courant vif

La nuit était remplie de petites étoiles

Pendant la fonte des neiges

L'eau gelée permettait de patiner

En été on pouvait s'y baigner

Au printemps on y pêchait

Je ne voudrais pas oublier les membres du groupe qui ont établi des cartes de l'état des cours d'eau à Lasne ainsi qu'exposé les résultats des analyses biologiques réalisées, mettant chacun devant ses responsabilités. On ne peut évidemment énumérer tout ce qui se passe à la braderie ni tous les participants. D'autant que beaucoup d'échoppes sont de plus en plus tenues par des commerçants, brocanteurs et artisans d'Outre-Lasne. Budget oblige ?

Il faut cependant mentionner le club du Troisième Âge offrant ses jolis tricots. La Croix-Rouge, toujours prête à aider, présentant différents objets de confort pour les personnes malades ou handicapées. Par exemple,

Une exposition se tenait sur le sol-même que foula la sainte.

Tout était souvenir sous ces voûtes séculaires et les pièces exposées étaient de toute beauté: des ornements liturgiques auxquels ne manquait pas un fil, une chasses artistement ciselée, deux autres peintes, témoins d'une piété ancestrale; des photos superbes actualisant l'histoire de la vie monastique locale.

Travaillant à l'échelle d'après le plan dressé en 1794, le Cercle d'Histoire avait localisé et piqué l'emplacement de l'église et du cloître dans le jardin de l'ancienne abbaye. Ce fut une gageure! Réussie!

Une messe aussi fut célébrée dans l'église de Couture par l'évêque du Brabant wallon, Rémi Van Cotten qui retraça la vie pieuse et généreuse de la sainte aujourd'hui à l'honneur. L'assemblée était recueillie et les chants nous transportèrent dans le sillage de notre blanche Dame d'Aywiers. On se souvint également de saint Germain, comme elle, honoré dans notre village.

Nous ne pouvons que féliciter et remercier le Cercle d'Histoire de cette splendide réalisation. L'événement était de taille et grandement annoncé dans la rue principale du village. Beaucoup de Lasnois doivent se repentir de n'avoir pas ouvert les yeux et les oreilles à temps. Dommage.

M.M. LECHARLIER

des lunettes, auxquelles il est possible d'adjoindre ses propres verres, permettant une lecture aisée en position couchée.

M.M.L.

LA PROMENADE DU 15 JUIN

On se serait cru chez le baron de Münchhausen... dans l'étonnant jardin de la Franche Taverne qu'Éric de Mévius nous a fait parcourir.

Nous étions en pleine fantaisie...

La végétation y vit avec ce brin de laisser-aller qui confère tout son charme au lieu. Roses panachées et amples rosiers sarmenteux, mixed border, arbres imposants, sources, étangs, potager organisé voisinent avec bonheur et ouvrent plus d'une fois sur un paysage bucolique.

Qui mieux est, un accueil sympathique pour un groupe qui ne l'était pas moins.

Il n'oubliera pas le guide, qu'il remercie chaleureusement.

M.M.L.

Secrétariat et rédaction :
Didier GELUCK au 633 30 24

Trésorerie :
Geneviève VAN ACKER au 633 16 19

Groupe Sentiers :
Pascale LAMBERT au 633 64 90
Paul LECHARLIER au 633 15 87

Réserve Naturelle du Ru Milloux :
Erik SEVERIN au 633 55 79 après 20 h

Conservateur
de la Réserve naturelle :
Éric de MEVIUS au 633.30.29

Eau et pollutions :
Alain CHARLIER au 633 41 93 après 18 h

Urbanisme, Aménagement du territoire :
Fernand DEBREYNE au 633 13 50

Groupe Batraciens :
Johanna LEUPEN au 633 24 71

Contacts avec les écoles, flore, faune :
Françoise TOBIE au 633 35 03

L'ENVIRONNEMENT, ÇA SE SOIGNE !

Les médicaments périmés
sont des déchets dangereux.
Ils doivent être détruits
sans nuire à l'environnement

DÉPOSEZ-LES
CHEZ VOTRE PHARMACIEN
du 9 septembre au 19 octobre
1996



A L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
POUR LA RÉGION WALLONNE, EN COLLABORATION
AVEC L'ADESA ET VOTRE PHARMACIEN

**ON NOUS ECRIT**

Robert Tilleux, écrivain et dessinateur, nous envoie le texte suivant qu'il nous a semblé intéressant de publier, le champ de bataille étant situé en grande partie sur le territoire de la commune de Lasne, et principalement de Plancenoit.

Mise au point**LE CHAMP GALVAUDÉ**

A Waterloo, sur le site du champ de bataille, il est permis, selon les humeurs de chacun, de parler de champ d'honneur, de champ de repos, de champ de l'histoire, de champ de la mémoire, de champ sauvegardé, de champ de promenades.

Jamais de champ de foire.

Le respect d'un passé, celui d'un présent et d'un avenir commandent.

Les cris, les fureurs, les souffrances, le sang et la mort ont marqué, en quelques heures, une vastité champêtre. L'histoire a gravé son nom. La conscience collective universelle l'a retenu. Pour les uns et les autres, de façons diverses, parfois contradictoires, il perpétue le souvenir d'une bataille affreuse, la dernière en champ clos, une victoire vantée, une défaite refusée, un désenchantement, un rêve désaccordé, une charnière entre deux mondes, l'ancien et le moderne, et sans doute la conquête inlassable d'un imaginaire commandée par un fantôme campé sur un cheval blanc.

La plaine jadis sauvée par un législateur visionnaire appartient aux mythes. Elle est notre patrimoine. Notre devoir est de la transmettre aux générations futures.

Cette campagne préservée est en Brabant wallon, à 15 km d'une ville tentaculaire. Elle est l'objet de pèlerinages. Ils sont suivis par les passionnés, les sourcilleux, les curieux, les distraits, les solitaires, les pères de famille, les clans d'amis. Ils viennent y goûter le vent, l'odeur acide des terres emblavées, le parfum

des moissons sous le chant des alouettes et découvrir des horizons.

Le site de la bataille de Waterloo c'est cela; à la fois sépulcre sacré, exaltations, souvenirs, fascinations, regrets et banales envies d'une bolée d'air.

Certains persistent à penser à autre chose. Ils le font à voix haute ou en catimini. Pour ceux-là le "Lion" de Waterloo pourrait être un atout plus rentable. L'argent rêve d'argent comme les chats rêvent de souris.

En 1989, furent décriés de peu honnête façon, les commerces établis depuis toujours sur les lieux. C'était oublier que, avec l'esprit d'une autre époque, ils réservaient, avec plus ou moins de bonheur, un accueil champêtre. Leurs détracteurs installés depuis font pis. Non seulement il desservent le tourisme mais encore l'économie et la réputation locales. Pour une famille, le "Lion", bon marché il y a dix ans à peine, est devenu dispendieux. On feint de l'ignorer.

C'est commun.

Ce qui l'est moins ce sont d'autres pratiques. Ponctuellement, elles tentent de banaliser le site aux fins de le transformer en champ de foire. Manifestations hippiques, aéronautiques, vélocipédiques et de marches, avec buvettes, dinettes sous tente, sanitaires et vastes parkings payants, heurtent les moins soucieux du respect et ceux qui le défendent, au point de les laisser sans voix.

À ces dérives notoires, une autre est venue s'ajouter. La publicité, le programme invitent les nantis et d'autres dans un village de toile à une galimafree de luxe, à 3.000 F. le couvert, vin prestigieux non compris, mais à prix écrasés. Le prétexte est de réaliser, au pied de la Butte du Lion, le "premier empire du goût". A ces euphories pour fines gueules s'adjoignent des organisations "barnumesques" et commerciales.

Beaucoup de questions se posent.

Bornons-nous à retenir celles qui reviennent sans cesse: "Qui, quelles autorités, donnent les autorisations de réaliser ces avilissements d'un champ de bataille, mais aussi, en l'espèce, à ceux qui ont pour mission de collationner l'histoire en ses documents et ses collections, d'y participer, et en réalité, de cautionner le galvaudage?"

Peut-on imaginer ces dérives à l'Yser, à Sedan, à Douaumont, à Tannenberg, à Borodino...?

Robert TILLEUX

LES BULLES**CES BULLES VOYAGEUSES**

Une fois de plus, le programme de répartition des bulles change.

Désormais elle sont concentrées en trois points de la commune :

LE PARKING DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LASNE, route d'Ohain :
4 bulles pour les bouteilles en verre,
2 bulles pour les bouteilles en plastique,
2 bulles pour papiers et cartons.

LE PARKING DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE MARANSART, rue de Colinet :
3 bulles pour les bouteilles en verre,
2 bulles pour les bouteilles en plastique,
2 bulles pour papiers et cartons.

RUE DU VILLAGE À COUTURE-ST-GERMAIN (en contrebas de l'église) :
3 bulles pour les bouteilles en verre,
1 bulle pour les bouteilles en plastique,
1 bulle pour papiers et cartons.

LES PAPIERS ET CARTONS SONT ENLEVÉS CHAQUE MOIS À DOMICILE.

Un lundi dans les rues où les poubelles sont vidées les lundi, mardi et mercredi. Un mercredi dans les rues où elles le sont le jeudi et le vendredi

SEPTEMBRE

lundi 16 et mercredi 18

OCTOBRE

lundi 21 et mercredi 23

NOVEMBRE

lundi 18 et mercredi 20

DECEMBRE

lundi 16 et mercredi 18

....

LES GROS ENCOMBRANTS**OCTOBRE**

LUNDI 7 dans les rues de la tournée de ramassage des poubelles du lundi.
MERCREDI 9 (rues du mercredi).
VENDREDI 11 (rues du vendredi).
MARDI 15 (rues du mardi).
JEUDI 17 (rues du jeudi).

DECEMBRE

LUNDI 2 (rues du lundi).
MERCREDI 4 (rues du mercredi).
VENDREDI 6 (rues du vendredi).
MARDI 10 (rues du mardi).
JEUDI 12 (rues du jeudi).

N'oubliez pas de coller une étiquette sur les grosses pièces.



AGENDA

SEPTEMBRE 96	
SAMEDI 7 DIMANCHE 8	JOURNÉES DU PATRIMOINE (voir notre article EN PAGE 4 consacré à ces journées qui se déroulent en plus de deux cents entités de Wallonie (dont Lasne).
DIMANCHE 8	JOURNÉE NATIONALE DE LA PROTECTION DE LA NATURE à Comblain-au-Pont. (voir programme dans l'AGENDA de notre numéro de juin).
SAMEDI 14	GESTION DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX. Rendez-vous dès 9h30 à l'arrière de la réserve (accès par la rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye). Bienvenue à tout autre moment de la journée. Votre aide nous est indispensable pour mener à bien les travaux d'entretien. Bottes nécessaires. Potage à l'heure de midi. Confirmez votre venue en téléphonant au 02/653 55 79 ou 633 30 29.
JEUDI 26	Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet. Réunions du Groupe Sentiers à 18h30 et de Lasne Nature à 20h.
OCTOBRE 96	
VENDREDI 4 de 14h à 18h SAMEDI 5 DIMANCHE 6 de 10h à 18h	JARDINS D'AYWIERS ; FÊTE D'AUTOMNE DES PLANTES ET DU JARDIN Visites guidées du site le samedi à 11h, le dimanche à 11h et 15h. Au programme: Samedi 15h : Conférence par Mme Isabelle van Groeningen (garden consultant) GB "Comment donner de la structure et de la couleur aux jardins pour l'hiver et le début du printemps" Animations diverses : J.B. et Nicole Prades jardiniers collectionneurs et spécialistes en courges et légumes oubliés seront présents. Des conseils en jardinage, démonstrations de taille d'arbres; d'intégration du jardin dans son milieu naturel seront prodigués durant le week-end. Lasne Nature sera là comme toujours, avec son stand.
DIMANCHE 6	PROMENADE ORNITHOLOGIQUE sous la conduite de Bernard JADIN (demi-journée). R.V. 9h devant l'entrée du château de Rixensart.
VENDREDI 11	FÊTES DU 25 ANNIVERSAIRE DE L'ADESA (Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents) Au restaurant de l'IPET à NIVELLES (Institut provincial d'Enseignement Technique) Entrée par le parking entre les n° 2 et 4 de la chaussée de Hal à partir de 19h30. Renseignements : 067/ 21 04 42. Conférence débat animée par M. PETRELLA ancien directeur de la division de Recherches sociales à l'Union Européenne et membre du groupe de Lisbonne sur le thème: ENVIRONNEMENT, COMPÉTITIVITÉ, PARTICIPATION
SAMEDI 12	GESTION DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX. Rendez-vous dès 9h30 à l'arrière de la réserve (accès par la rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye). Bienvenue à tout autre moment de la journée. Votre aide nous est indispensable pour mener à bien les travaux d'entretien. Bottes nécessaires. Potage à l'heure de midi. Confirmez votre venue en téléphonant au 02/653 55 79 ou 633 30 29.
SAMEDI 12	JOURNÉE DES ZONES HUMIDES dans le cadre de l'année mondiale des zones humides d'intérêt biologique. Visite de la Réserve du Ru Milhoux et d'autres zones humides de la commune de Lasne. Début de la visite à 9h30 au bord de la Réserve au coin de la rue de l'Abbaye et de la rue à la Croix.
VENDREDI 25 du SAMEDI 19 au DIMANCHE 27 octobre :	20h Salle du Conseil de la Maison communale, 75, av. de Mérode à Rixensart : CONFÉRENCE PAR M. PASCAL COLOMB licencié en Sciences botaniques et chercheur à l'université de Louvain-la-Neuve. Sujet : LE JARDIN AU NATUREL EXPOSITION organisée par l'APNE : COMMENT MIEUX GÉRER LA NATURE Maison Communale de Rixensart, 75 av de Mérode. Ouverture : les samedis et dimanches de 10h à 17h30, du lundi au vendredi de 9 à 16h. Entrée gratuite. Possibilité de visites guidées pour les écoles. Rens.: 02/ 653 92 81 ou 653 14 92.
JEUDI 31	CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE MARANSART : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'asbl LASNE NATURE à 20h Présence nécessaire de tous les membres EFFECTIFS... et bienvenue à tous. Cette réunion sera précédée comme toutes celles du dernier jeudi du mois par la réunion du Groupe Sentiers à 18h30.
NOVEMBRE 96	
LUNDI 11	GESTION DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX (voir annonce du samedi 14 septembre).
JEUDI 28	Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet. Réunions du Groupe Sentiers à 18h30 et de Lasne Nature à 20h.

MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT

1. A un penchant pour le soleil. • 2. Affluent du Danube. - Prossas. • 3. Variété de bette. - Peut être en ciel. • 4. Temps apprécié. - Ainsi était fort la fourmi de La Fontaine (de DR à G). • 5. Village ardennais. - Symbole-Praséodyme. • 6. Pigeon de Wallonie. - Les cailloux y abondent. • 7. Pétille dans votre verre. - De plus. - Drame oriental. • 8. Triplés, font navire. - Se dit d'un paysage agréable. • 9. Fleurs printanières. • 10. À pincés.

VERTICALEMENT

1. Poisson. • 2. Cru (de b. en h.). - Baguette de graphite contenue dans une gaine de bois (de b. en h.). • 3. Poèmes moyenâgeux. - À son champ. • 4. Ses adeptes n'ont pas les pieds sur terre. 5. Crève l'oeuf. - Pas à la campagne. • 6. Feuille d'un arbrisseau originaire d'Extrême-Orient. - Homme de main. • 7. Soleil égyptien. - Vis. - Vieilles amies. • 8. Retranças. - Point d'union du membre antérieur du cheval avec le tronc. • 9. Feuille composée se terminant par deux folioles opposées. • 10. Prévert les à fait aller à l'enterrement d'une feuille morte.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	H	E	L	I	O	T	R	O	P	E
2	S						A	T	A	S
3	O						A	R	E	
4		E	T	E		E	S	I	A	
5						S	P	R		
6							R	E	G	
7			I				M	K	O	
8			S		A	R	I	A	K	T
9	P	R	I	M	E	V	E	R	E	S
10	E	C	R	E	V	I	S	S	E	

SOLUTION DU N° 26

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	S	M	O	H	A	I	N		P	L
2	T	A	G	A	L		E	B	L	A
3	A	S	I	N	I	E	N		I	S
4	L	E	V		B	O	U	T	O	N
5	A	R	E	P	O		F	A	C	E
6	G	I	S		R	U	A	D	E	
7	T	N		N	O		R	O	N	D
8	I	E	D	I	N	O		R	E	A
9	T		R	E		I	V	E		T
10	E	B	U	R	N	E	E	N	N	E